COMPTE-RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice: 29

Présents et absents représentés : 28 dont 1 représenté

L'an deux mille vingt, Le lundi 28 septembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est <mark>réu</mark>ni en sall<mark>e p</mark>olyvalente, <mark>s</mark>ous la présidence de M. GRASSET Stéphane, Maire

PRESENTS

M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, Mme Pierrette MAZERY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, Mme Maguy RAGOT VILLARD, M. Jean-Christophe HILAIRE, Madame Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, M. Justin RAYMOND, Mme Elisabeth VERLY, M. Stéphane TOUVET, Mme Constance HUYNH TUONG, M. Hervé WIOLAND, Mme Annie SAINSILY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Véronique HUYNH, M. Frank MARQUET, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, M. Michel FASTRE, Mme Frédérique SARRAU, Mme Juliette ESPINOS, M. Rémy JOURDAN, Mme Françoise GAULIER, M. Thierry HULLOT, Mme Lorraine WEISS, M. GASQ Christian.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Mme Catherine LE DANTEC donne pouvoir à Mme ESPINOS Juliette

1

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

29.06.2020 : Izïa KOHUT

02.07.2020: Côme Frédérick Christophe Patrick PALERME

17.07.2020 : Maylis SHEHATA GERGES

24.07.2020: Gianni RAZAFIARISON CUNY

02.08.2020: Nina Katia Malia LIKILIKI MARLART

07.08.2020: Carolina BAPTISTA TORRES CARVALHO

07.08.2020: Younes SAIDANA

11.08.2020: Alberto DE LA TORRE

11.08.2020: Antoine Guillaume Daniel BILLETTE

23.08.2020: Malo Benoit Louis RIOU

04.09.2020: Marlon DUPOUY MONTHUBERT

07.09.2020: Elena BOULLEMANT

07.09.2020 : Zélie Marie Anouchka Elisabeth Sabine HOLTZMANN



MARIAGES

22.08.2020 : Nausicaa LEMAIRE et Maxime BOUSSARD

27.08.2020 : Chloé DUGUÉ et WILK Sébastien 12.09.2020 : Isida KOÇI et Quentin MUNIER 19.09.2020 : India LEFORT et Arthur THIRION

DÉCÈS

14.07.2020: Kylian Claude Maxime BERNARD

18.07.2020: Gisela Elsa FROEHLIG

02.08.2020: Robert Henri Paul MARIONNET

12.08.2020: Marie-Anne Raymonde ASSIER DE POMPIGNAN

23.08.2020 : Bernard Joseph Jacques JUHEL 22.08.2020 : Gérard Nicolas Louis BAROTH

27.08.2020: Jean-Marie CHAUSSARD

A – ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme MORELLI

			NOMBRE SUF	FRAGE EXPRIME	29
POUR	29	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

B – DÉCISIONS MUNICIPALES

Numéro	Date transmission en Préfecture	Objet	
	DÉCISIO	NS MUNICIPALES DE 2020	
17	18/06/2020	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société ADN 3 D domiciliée 2, rue de la haie aux vaches – 78690 LES ESSARTS LE ROI, un avenant n° 1 au contrat de dératisation afin d'acter le transfert de la maitrise d'ouvrage communale à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc conformément au transfert de la compétence assainissement à son profit au 1er janvier 2020.	
77	Ville d	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société DUBOCQ domiciliée 1 rue du CD 8 - 91770 SAINT VRAIN, un avenant n° 3 au lot 1 « travaux préparatoires » du marché 18-05 « travaux de construction d'un multiaccueil » ayant pour objet une prolongation de deux semaines de la durée du chantier, afin de prendre en compte les travaux supplémentaires précédemment réalisés, portant ainsi la durée totale du chantier à 15,5	
88	24/07/2020	mois. Autorisation donnée au Maire de signer avec l'ESAT La Mare Savin de Trappes la convention de partenariat pour l'organisation d'ataliere PD et d'un mini festival PD le	
		l'organisation d'ateliers BD et d'un mini-festival BD le 10 septembre 2020, dans le cadre des actions culturelles du Festival B.D. de Buc 2020. Les coûts de ce partenariat sont pris en charge par la Mairie grâce à la subvention du Département des Yvelines qui lui est versée (30 000 € pour la réalisation de 4 mini-festivals)	
89	23/07/2020	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de commercialisation de billetterie avec la société AGENCE GAF (site Placeminute) pour la saison culturelle 2020-2021. La rémunération du distributeur sera de 2,5 % du prix du billet vendu avec un minimum de 0,99 € par billet vendu, et sera directement perçue par le distributeur auprès de sa clientèle.	
94	18/06/2020	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société SHARP domiciliée 22 avenue des Nations (Bâtiment Le Rostand) – CS52094 – 95948 ROISSY CDG, un avenant n°1 au marché 16-08 ayant pour la prolongation d'un mois du marché relatif à la location et maintenance du système d'impression multifonction pour la ville de Buc.	

Numéro	Date transmission en	Objet
	Préfecture	
95	18/06/2020	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société SMACL, domiciliée 141 rue Salvador Allende − 79 031 NIORT Cedex 9, l'avenant n°2 au marché d'assurances lot 2 « Responsabilité civile et risques annexes » prenant compte de l'évolution du montant des salaires bruts et entérinant ainsi un remboursement de prime à la commune pour un montant de 403,04 € TTC au titre de la régularisation du contrat sur exercice écoulé.
96	07/07/2020	Autorisation donnée au Maire de signer avec la SARL BORESTO « Le P'tit Napo » un contrat d'amodiation d'un emplacement de stationnement situé dans le parking public au 1435 rue Louis Blériot à Buc pour deux places (n° 2 et 3 au niveau -1). L'amodiation est consentie moyennant le paiement d'une redevance de 360 € TTC/ an.
		Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable tacitement, la durée totale ne peut excéder 10 ans.
97	30/06/2020 Ville de	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société ASTUR SECURITE, un contrat de maintenance des systèmes de contrôle d'accès aux bâtiments communaux suivants (mairie, groupe scolaire louis clément, groupe scolaire et centre de loisirs du Pré Saint Jean, maternelle et ludothèque Louis Blériot et crèche Le Petit Prince) pour un montant annuel de 9 432,68 € HT soit 11 319,22 € TTC. Ce contrat est valable pendant 1 an reconductible de façon tacite sans pouvoir excéder une durée totale de 2 ans soit du 1er juillet 2020 au 30 juin 2022.
98	30/06/2020	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association "dans les bacs à sable" le contrat pour les spectacles "le bal des animaux" le vendredi 17 juillet 2020; les trésors du monde" le vendredi 24 juillet et "Danse autour du monde" le vendredi 28 août 2020 dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs Louis Clément. Montant total des prestations : 1800 € TTC.
99	23/07/2020	Autorisation donnée au Maire d'actualiser les tarifs SERVICES SENIORS au 01/07/2020. Tranche A: ligne 14 > 1 801€ = plein tarif Tranche B: ligne 14 entre 1 001€ et 1 800€ = 75% du plein tarif Tranche C: ligne 14 < 1 000€ = 50% du plein tarif
100	24/07/2020	Autorisation donnée au Maire de signer une convention de sponsoring avec la société Bouygues Energies & Services pour le Festival B.D. de Buc 2020 - Montant du soutien financier versé à la commune : 750 €.

Numéro	Date transmission en	Objet
101	Préfecture	Autoriation Januara Mai 1 '
101	24/07/2020	Autorisation donnée au Maire de signer une convention d'action culturelle avec la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit (La Sofia) pour le Festival B.D. Buc 2020. Le montant de l'aide financière est de 5 000 €. Cette aide sera versée par virement bancaire à réception de la convention signée.
102	24/07/2020	Autorisation donnée au Maire de signer une lettre-contrat avec Marilu Production pour la résidence et le spectacle "Kean" dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021. La représentation est à titre gracieux en échange de la résidence artistique (répétitions) du lundi 28 septembre au dimanche 4 octobre 2020 (coûts de catering, repas et régie pris en charge par Buc). Date: dimanche 4 octobre 2020 à 17h
103	24/07/2020	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de
		cession avec Cœur de Scène Productions pour le spectacle "Comme ils disent" dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021 - prix de cession 2 110 € TTC Date : vendredi 27 novembre 2020 à 20h30
104	24/07/2020 VIIIE (Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de cession avec la SAS 88 Prod pour le spectacle de Haroun dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021 - prix de cession 9 777,50 € TTC. Le paiement sera effectué selon les modalités suivantes : 50% à la signature du contrat et le solde après le spectacle. Date : lundi 2 novembre 2020 à 20h30
105	24/07/2020	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de cession avec la Compagnie 3 Chardons pour le spectacle "L'arbre roux" dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021 - prix de cession 1 100 € TTC pour 2 représentations, le mercredi 16 décembre 2020 à 15h et 16h15.
106	24/07/2020	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de cession avec l'association Après un rêve pour le spectacle "Buc et Blériot - A ciel ouvert" dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021 - prix de cession 2 000 € TTC Date : samedi 19 septembre 2020 à 19h
107	24/07/2020	Autorisation donnée au Maire de signer avec le SPIP 78 la convention de partenariat pour l'organisation d'ateliers BD dans le cadre du module de sociabilisation auprès des personnes placées sous-main de justice les 22 et 23 septembre 2020 au Château de Buc, dans le cadre des actions culturelles du Festival B.D. Buc - coût des ateliers pris en charge par le SPIP.

Numéro	Date transmission en Préfecture	Objet	
108	23/07/2020	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de cession avec Les Grands Théâtres pour le spectacle "Une Vie" dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021 - prix de cession 5 802,50 € TTC. Le paiement sera effectué selon les modalités suivantes : 30% à la signature du contrat et le solde après le spectacle. Date : samedi 26 septembre 2020 à 20h30	
109	23/07/2020	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société Compote de Prod un contrat de cession du spectacle « Le Monde de Peter Pan » dans le cadre la saison culturelle 2020-2021. Le montant de la prestation est de 4 747.50 € TTC dont le paiement sera effectué selon les modalités	
		suivantes : 50% à la signature du contrat, le solde après le spectacle. Date : mercredi 9 décembre 2020	
110	23/07/2020	Autorisation donnée au Maire de signer une convention à titre gratuit avec Yoann Chivard pour le prêt de planches originales de BD dans le cadre du Festival B.D. Buc 2020 qui aura lieu du 10 au 11 octobre 2020.	
111	24/07/2020	Autorisation donnée au Maire de signer avec la Ville de Grosrouvre la convention de partenariat pour l'organisation d'ateliers BD et d'un mini-festival BD le 20 septembre 2020, dans le cadre des actions culturelles du Festival B.D. Buc. Le coût de ce partenariat sont pris en charge par la ville grâce à la subvention du Département des Yvelines qui lui est versée (30 000 € pour la réalisation de 4 mini-festivals).	
112	24/07/2020	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société Collectivision le contrat de cession de droit général relatif à la location de 3 films pour des représentations publiques non commerciales de la saison culturelle 2020-2021 pour une durée d'un an. Montant : 408.09 € TTC payable en 3 fois (soit 3 x 145,91 € TTC) sur présentation de la facture, plus les frais d'envois de 9.88 € TTC par film.	
113	23/07/2020	Autorisation donnée au Maire de signer une convention de mise à disposition à titre gracieux de bacs roulants, par VGP à la commune, lors du Festival BD et de la Fête de la ville.	

Numéro	Date transmission en Préfecture	Objet
114	23/07/2020	Autorisation donnée au Maire de signer avec France ARTISTES, domiciliée 5 rue du vieux pavé -28100 DREUX, le contrat de cession de droit d'exploitation de représentation d'un spectacle de magie Balloonshow qui se déroula le vendredi 24 juillet 2020 à l'accueil de loisirs Louis BLERIOT. Montant de la prestation : 800 € TTC
115	27/07/2020	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société LES COMPAGNONS METALLIER BREUZARD domiciliée 67 rue Emile Zola – 91100 CORBEIL-ESSONNES, le marché public MP20-03 relatif à la construction d'une maison médicale à Buc – lot n°3 Menuiseries extérieures – métallerie, pour un montant de 138 302,82 € HT soit 165 963,38 € TTC.
116	03/08/2020	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de cession avec Borderline Blues pour le concert de Joseph Martone dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021 - Prix de cession 2 200 € TTC. Date: 16 octobre 2020 à 20h30
117	03/08/2020 VIII.E ()	Autorisation donnée au Maire de signer un avenant au contrat de cession (DM 19-231) avec la SAS 20h40 Productions pour le spectacle de Christophe Alévêque reporté de la saison culturelle 2019-2020 à la saison 20-21 suite à la pandémie de Covid - prix de cession 5 802,50 € TTC (acompte de 50% déjà versé en 2019)
118	03/08/2020	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de cession avec Robin Production pour le spectacle d'Antonia de Rendinger dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021 - prix de cession 4 499,58 € TTC + 480 € TTC de forfait hébergement, soit 4 979.58€ au total. Date : 5 décembre 2020 à 20h30
119	03/08/2020	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association Buc Tiers-Monde la convention de mise à disposition temporaire du domaine public pour la tenue d'un stand de restauration pendant le Festival BD les 10-11 octobre 2020. La mise à disposition est à titre gracieux.
120	03/08/2020	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat avec l'association Art et Culture dans la Cité pour le concert de l'orchestre symphonique du Campus d'Orsay dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021. Prix de la prestation 3 000 € TTC. Date : 12 décembre 2020 à 20h30.

Numéro	Date transmission en	Objet
	Préfecture	
121	10/08/2020	Autorisation donnée à Madame Céleste MESSINA-
		DOMINIONI, 1er Maire-Adjoint, pour le Maire absent, de
		signer avec la société ALKIMIA domiciliée 8 rue Nourissat
		– BP 47044 - 21070 DIJON CEDEX, un avenant n°4 au lot 6
		du marché 18-09 relatif à la construction d'un complexe
		sportif, menuiserie extérieure aluminium ayant pour objet
		une plus-value de 8 748.00 € HT. Le montant total du
		marché passe ainsi à 266 393,87 € HT soit 319 672,64 € TTC.
122	10/08/2020	Autorisation donnée à Madame Céleste MESSINA-
		DOMINIONI, 1er Maire-Adjoint, pour le Maire absent, de
		signer avec la société DONATO domiciliée 70 rue des
		écoles, 78200 MANTES-LA-JOLIE, un avenant n°4 au lot 2
	Av.	du marché 18-09 ayant pour objet une plus-value de
		4 080,00 € HT. Le montant total du marché passe ainsi à 1
		01 <mark>1 03</mark> 9,31 € HT soit 1 213 247,17 € TTC.
123	12/08/2020	Autorisation donnée à Madame Céleste MESSINA-
		DOMINIONI, 1er Maire-Adjoint, pour le Maire absent, de
		signe <mark>r avec la sociét</mark> é ANIMONS JEUX la convention pour
		une <mark>an</mark> imation jeux "Bakugan" et "Water Tag" le jeudi
		19 août 2020 dans le cadre des activités de l'accueil de
	Villad	loisi <mark>rs</mark> Louis Clé <mark>me</mark> nt.
	VIIIE G	Montant total des prestations : 360, 00 € TTC.
124	19/08/2020	Autorisation donnée à Madame Céleste MESSINA-
		DOMINIONI, 1er Maire-Adjoint, pour le Maire absent, de
		signer avec la société DAUGERON ET FILS domiciliée 12
		Route de Montigny - Lieudit « La trentaine » - CS 10089 -
		LA GENEVRAYE - 77816 MORET SUR LOING CEDEX,
		un avenant n°1 relatif au marché 19-10 lot 2 relatif à l'achat
		de produits et matériels d'entretien à l'attention de
		services techniques ayant pour objet le remplacement de
		certaines références du bordereau des prix unitaires.
125	20/08/2020	Autorisation donnée à Madame Céleste MESSINA-
		DOMINIONI, 1er Maire-Adjoint, pour le Maire absent, de
		signer une convention d'objectifs pour l'attribution d'une
		subvention du Département des Yvelines pour l'action
		"Iti'B.D. Buc - saison 2" du Festival BD 2020.
		Montant de la subvention : 22 000 €.

Numéro	Date transmission en	Objet		
	Préfecture	Autorisation donnée à Madame Céleste MESSINA-		
126	20/08/2020	DOMINIONI, 1er Maire-Adjoint, pour le Maire absent, de signer un contrat de cession avec Dessous de Scène Productions pour le concert "Zut Fiesta" dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021. Prix de cession 3 165 € TTC, le paiement sera effectué selon les modalités suivantes : acompte de 30% à la signature du contrat et le solde après le spectacle. Date : samedi 10 avril 2021 à 20h30		
127	21/08/2020	Autorisation donnée à Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI, 1er Maire-Adjoint, pour le Maire absent, de signer un contrat de cession avec la communauté d'agglomération VGP et la compagnie Viva pour le spectacle "Le Dindon" dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021 qui aura lieu le 24 octobre 2020. Prix de cession pris en charge par VGP.		
128	28/09/2020	Autorisation donnée au Maire de Fixer et modifier		
	Ville de	certains tarifs de la nouvelle saison culturelle 2020/2021. - Haroun, 2/11/2020 : 25€ - Christophe Alvêque, 17/11/2020 : 25€ - Antonia de Redinger, 5/12/2020 : 25€ - Cyrano de Bergerac, 29/01/2021 : 8€ - Embrasse-moi Idiot, 30/01/2021 : 8€ - L'école des femmes, 31/01/2021 : 8€ - Fleur de cactus, 4/02/2021 : 8€ - La gloire de mon père, 05/02/2021 : 8€ - Les Grands rôles, 7/02/2021 : 8€ - Elisabeth Buffet, 20/03/2021 : 25€ - Michel Boujenah, 18/05/2021 : 25€		
129	28/09/2020	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société SHARP domiciliée 22 avenue des Nations (Bâtiment Le Rostand) – CS52094 – 95948 ROISSY CDG, pour un montant estimatif total (loyer et prix copie en fonction du volume annuel de chaque copieur) de 63 491,38 € HT soit 76 189,65 € TTC pour 4 ans. Marché 20-02 relatif à la location et maintenance de système d'impression multifonction.		
130	10/09/2020	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association LES TALONS SAUVAGES un contrat de cession de cours de danse country qui fixe les modalités d'accueil pour l'année 2020-2021. Le montant d'un cours s'élève à 80 € TTC pour 29 séances de 2h en présentiel, soit un total de 2 480 € TTC.		

Numéro	Date transmission en Préfecture	Objet
131	10/09/2020	Autorisation donnée au Maire de fixer les tarifs de
	, ,	l'activité danse country pour le cycle 2020-2021.
		Tranche A: 160 €
		Tranche B : 120 €
		Tranche C: 80 €
		Tranche A : ligne 14 > 1 801€ = plein tarif
		Tranche B : ligne 14 entre 1 001€ et 1 800€ = 75% du plein tarif
		Tranche C : ligne 14 < 1 000€ = 50% du plein tarif
132	10/09/2020	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association
		AGI EQUILIBRE un contrat de cession de cours de
		renforcement musculaire du 23/09/2020 au 30/06/2021.
		Le montant de cette prestation s'élève à 5 244,16 € TTC
	10/00/000	pour 64 séances.
133	10/09/2020	Autorisation donnée au Maire de fixer les tarifs pour
		l'atelier de renfo <mark>rce</mark> ment musculaire.
		Tranche A: 140 €
		Tranche B: 105 €
		Tranche C: 70 €
		Tranche A : ligne 14 > 1 801€ = plein tarif Tranche B : ligne 14 entre 1 001€ et 1 800€ = 75% du plein tarif
		Tranche C: ligne 14 < 1 000€ = 50% du plein tarif
134	10/09/2020	Autorisation donnée au Maire de signer avec Mme
202	VIIIC G	LATRON Michèle la convention qui fixe les modalités
		d'accueil et d'intervention pour des cours de sophrologie
		pour les seniors de la ville pour le cycle 2020-2021.
		Le montant de cette prestation s'élève à 50 € TTC par
		séance pour un total de 30 séances soit 1 500 € TTC.
135	10/09/2020	Autorisation donnée au Maire de fixer les tarifs de l'atelier
	_	de sophrologie
		Tranche A : 100 €
		Tranche B : 75 €
		Tranche C : 50 €
136	08/09/2020	Autorisation donnée au Maire de signer avec la Caisse
		Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de
		France, sis, 26 quai de la Rapée, 75012 PARIS le contrat de
		prêt destiné au financement de l'acquisition du terrain dit
		« terrain PAGES » situé au 5 chemin de la geneste, sur 15
		ans, à taux fixe de 0,56%. Les échéances de
		remboursement seront trimestrielles. Les frais de dossiers
		s'élèvent à 1 500 €. En cas de remboursement anticipé, une
		indemnité représentant 6 mois d'intérêts sera due sur le
		capital remboursé.
		Montant du prêt : 1 050 000 €

Numéro	Date transmission en Préfecture	Objet		
137	10/09/2020	Autorisation donnée au Maire de prendre en charge les		
		frais de déplacement pour les auteurs du mini-festival BD		
		à l'ESAT de Trappes le 10 septembre 2020.		
		La prise en charge est la suivante :		
		Les frais de déplacement aller/retour des auteurs invités		
		sur la base de la délibération n° 2014-09-22/10 du 22 septembre 2014,		
		Les frais de véhicules sur la base des indemnite		
		kilométriques fixées par la délibération n° 2019-07-01/04		
		du 1er juillet 2019 ainsi que les frais de péage et de		
		stationnement.		
138		DM non finalisée		
139		DM non finalisée		
140	10/09/2020	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société		
		COLAS domiciliée 3 rue Camille Claudel - ZAC du		
		Tria <mark>no</mark> n - 78450 V <mark>IL</mark> LEPREUX, un avenant n°2 au marché		
		16-15 relatif à l'accord-cadre à bons de commande		
		d'ex <mark>écution de trav</mark> aux de voirie et réseaux divers et		
		servi <mark>ce</mark> hivernal pour la ville de Buc ayant pour objet une		
	47'11 1	plus-value du montant maximum annuel de l'accord-		
	Ville de	cadre de 43 750 € HT soit 52 500 € TTC. Le montant		
	VIII VI	maximum annuel de l'accord-cadre à bons de commande		
	1.4 /00 /000	passe ainsi à 335 416,67 € HT soit 402 500 € TTC.		
141	14/09/2020	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société		
		France Billet (Fnac, site internet et points de vente		
		associés) la convention de prestation de service de		
		billetterie qui fixe les modalités de vente des billets pour la saison culturelle 2020-2021.		
		La commission est fixée à 10% du tarif du prix du billet,		
		avec un minimum de 2€ par billet. Cette commission		
		représente la rémunération du distributeur en		
		contrepartie de sa prestation.		
		1		

C – POINTS À L'ORDRE DU JOUR

I – INTRODUCTION

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2020 (Annexe A)

Rapporteur: M. le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					29
POUR	29	BLANCS	0	ABSTENTIONS	0

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2020.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020 (Annexe B)

Rapporteur: Monsieur le Maire

		29			
POUR	29	BLANCS	0	ABSTENTIONS	0

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 juillet 2020.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020 (Annexe C)

Rapporteur: Monsieur le Maire

	29				
POUR	29	BLANCS	0	ABSTENTIONS	0

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020.

D – AFFAIRES GENERALES

1. CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Commission n° 1 : Développement économique et commerce

	29				
POUR	29	BLANCS	0	ABSTENTIONS	0

SONT ELUS pour former la commission n° 1 : Développement économique et commerce :

1	Mme MESSINA Céleste
2	M. COLLEEMALLAY John
3	Mme MAZERY Pierrette
4	M. MILLION-ROUSSEAU Bernard
5	M. FASTRE Michel
6	Mme HUYNH Véronique
7	M. WIOLAND Hervé
8	M. STANKOVIC <mark>D</mark> ejan
9	M. GASQ Christi <mark>an</mark>
10	Mme LE DANTE <mark>C</mark> Catherine



Ville de

Commission n° 2: Solidarité

	NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME						
POUR	29	BLANCS	0	ABSTENTIONS	0		

SONT ELUS pour former la commission n° 2 : Solidarité

1	Mme MESSINA Céleste
2	Mme MAZERY Pierrette
3	M. BIZEAU Jean-Paul
4	Mme SAINSILY Annie
5	Mme MORELLI Elisabeth
6	Mme SARRAU Frédérique
7	M. RAYMOND Justin
8	Mme HUYNH TUONG Constance
9	Mme GAULIER Françoise
10	Mme WEISS Lorraine

Commission n° 3 : Démocratie Constructive, Coopération Interrégionale et Européenne

	NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					
POUR	29	BLANCS	0	ABSTENTIONS	0	

SONT ELUS pour former la commission n°3 : Démocratie Constructive, Coopération Interrégionale et Européenne

1	M. COLLEEMALLAY John					
2	Mme RAGOT-VILLARD Maguy					
3	Mme SARRAU Frédérique					
4	Mme VERLY Elisabeth					
5	M. MARQUET Frank					
6	Mme HUYNH Véronique					
7	M. STANKOVIC Dejan					
8	Mme HUYNH TUONG Constance					
9	M. JOURDAN Rémy					
10	Mme WEISS Lorraine					



Commission n° 4: Finances

	NOMBRE SU	29	
POUR	22 BLANCS 0	ABSTENTIONS	7
	ville de //		Mme ESPINOS
	1//	#/	M. GASQ
			Mme GAULIER
			Pouvoir de Mme LE DANTEC
			M. HULLOT
			M. JOURDAN
			Mme WEISS

SONT ELUS pour former la commission n° 4 « Finances »

1	Mme MESSINA Céleste
2	M. COLLEEMALLAY John
3	Mme MAZERY Pierrette
4	M. MILLION-ROUSSEAU Bernard
5	Mme RAGOT-VILLARD Maguy
6	M. HILAIRE Jean-Christophe
7	Mme CONNAN-BAYRAM Ayse
8	M. BIZEAU Jean-Paul
9	M. FASTRE Michel
10	Mme SAINSILY Annie
11	Mme HUYNH Véronique
12	M. STANKOVIC Dejan
13	Mme ESPINOS Juliette
14	M. GASQ Christian
15	M. HULLOT Thierry
16	M. JOURDAN Rémy

Commission n° 5 : Travaux et Transition Energétique

		NO	29		
POUR	22	BLANCS	0	ABSTENTIONS	7
					Mme ESPINOS
					M. GASQ
					Mme GAULIER
					Pouvoir de Mme LE DANTEC
					M. HULLOT
					M. JOURDAN
					Mme WEISS

SONT ELUS pour former la commission n° 5 : Travaux et Transition Energétique

1	Mme MAZERY Pierrette					
2	M.MILLION-ROUSSEAU Bernard					
3	M. HILAIRE Jean-Christophe					
4	M. MARQUET Frank					
5	Mme HUYNH Véronique					
6	M. W <mark>I</mark> OLAND H <mark>er</mark> vé					
7	M. TOUVET Stép <mark>ha</mark> ne					
8	STANKOVIC Dej <mark>an</mark>					
9	ESPINOS Juliette					
10	HULLOT Thierry					
1/1						
VI	IIC UC //					

Commission n° 6 : Aménagement, Urbanisme et Environnement

		NO:	29		
POUR	22	BLANCS	0	ABSTENTIONS	7
					Mme ESPINOS
					M. GASQ
					Mme GAULIER
					Pouvoir de Mme LE DANTEC
					M. HULLOT
					M. JOURDAN
					Mme WEISS

$\textbf{SONT ELUS} \ pour \ former \ la \ commission \ n^{\circ} \ 6 \ « \ Am\'enagement, Urbanisme \ et \ Environnement \ »$

1	M.COLLEEMALLAY John
2	Mme MAZERY Pierrette
3	M. MILLION-ROUSSEAU Bernard
4	M. HILAIRE Jean-Christophe
5	M. MARQUET Frank
6	Mme HUYNH Véronique
7	Mme LE BIHAN-ABRAMI Karine
8	M. WIOLAND Hervé
9	M. TOUVET Stéphane
10	Mme ESPINOS Juliette
11	Mme WEISS Lorraine
12	M. HULLOT Thierry

Commission n° 7: Education et petite enfance

	29				
POUR	29	BLANCS	0	ABSTENTIONS	0

SONT ELUS pour former la commission n° 7 : Education et petite enfance

1	Mme RAGOT-VILLARD Maguy
2	Mme CONNAN-BAYRAM Ayse
3	M. BIZEAU Jean-Paul
4	Mme MORELLI Elisabeth
5	Mme VERLY Elisabeth
6	Mme LE BIHAN-ABRAMI Karine
7	M. RAYMOND Justin
8	Mme HUYNH TUONG Constance
9	Mme GAULIER Françoise
10	M. HULLOT Thierry



Commission n° 8 : Sport, Vie Associative et Jeunesse

	NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME						
POUR	29	BLANCS		0	ABSTENTIONS	0	

SONT ELUS pour former la commission n° 8 : Sport, Vie Associative et Jeunesse

1	M. HILAIRE Jean-Christophe
2	Mme CONNAN-BAYRAM Ayse
3	M. BIZEAU Jean-Paul
4	Mme SAINSILY Annie
5	Mme VERLY Elisabeth
6	M. STANKOVIC Dejan
7	M. RAYMOND Justin
8	Mme HUYNH TUONG Constance
9	Mme GAULIER Françoise
10	M. GASQ Christian

Commission n° 9 : Culture, Valorisation Patrimoine et Tourisme

	29				
POUR	29	BLANCS	0	ABSTENTIONS	0

SONT ELUS pour former la commission n° 9 : Culture, Valorisation Patrimoine et Tourisme.

1	Mme RAGOT-VILLARD Maguy
2	M. HILAIRE Jean-Christophe
3	Mme CONNAN-BAYRAM Ayse
4	Mme SARRAU Frédérique
5	M. MARQUET Frank
6	Mme LE BIHAN-ABRAMI Karine
7	M. RAYMOND Justin
8	Mme HUYNH TUONG Constance
9	M. GASQ Christian
10	Mme LE DANTEC Catherine

2. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (Annexe C bis)

Rapporteur: Monsieur le Maire

		N	29		
POUR	22	BLANCS	0	ABSTENTIONS	7 (Mme ESPINOS
					M. GASQ
					Mme GAULIER
			Pouvoir de Mme LE DANTEC		
					M. HULLOT
					M. JOURDAN
					Mme WEISS)

ADOPTE le nouveau Règlement du Conseil Municipal.

3. INFORMATION CONCERNANT UNE DELEGATION A UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Rapporteur: Monsieur le Maire

ACTE que la déléga<mark>tio</mark>n accordée par arrêté n° 2020-178 en date du 10 juillet 2020 et l'indemnité associée ont été retirées à Monsieur Michel FASTRE

4. DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Rapporteur: Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME 29						
POUR	29	BLANCS		0	ABSTENTIONS	0

DESIGNE les membres de la liste figurant ci-dessous, pour faire partie de commission communale des impôts directs.

DIT que cette liste sera transmise au directeur des services fiscaux qui désignera parmi les noms proposés huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants qui constitueront la commission communale des impôts directs présidée, de droit, par le Maire ou son adjoint délégué.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
LEFEBVRE Georges (Réside hors Buc)	GEDIE Christophe
MOUTON Pierre	KORELSTEIN Isabelle
ROMBAUT Michel	DESBUQUOIS Andrée
BERQUIN Philippe	CHABILAN Myriam
ROCOURT François	BOUCHER Christine
LARGET Marie-Luce	JOLIVEL Antoine
ESPINOS Guy-Max	COMBEMOREL Jean-Maurice
RAGOT Alain	LEON Annick
GUILLON Bruno	SEEGMULLER Michel
GARON Gérard	GAUDRIAULT Claude
POLLET-LEDUC Anne	SUTY Sylvie
FRANCON Daniel	EMELINE Yves
VIELLE Stéphane	CHOUQUET Yvette
GASQ Christian	ABRAMI Paul
PESSEY Jean-Luc	SALENSON Joseph
GENOVA Odile	HULLOT Thierry

5. DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE MARTIN LUTHER KING DE BUC

Rapporteur: Monsieur le Maire

	NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					
POUR	29	BLANCS	0	ABSTENTIONS	0	

DECLARE ELUS

en qualité de représentant de la Commune au Conseil d'administration du collège Martin Luther King :

Titulaire : Mme Françoise GAULIER Suppléant : M. Jean-Paul BIZEAU

6. DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ET LYCEE FRANCO-ALLEMAND

Rapporteur: Monsieur le Maire

a) Concernant le Collège Franco-Allemand

	29				
POUR	29	BLANCS	<i>II II</i>	ABSTENTIONS	0

DECLARE ELUS

en qualité de représentant de la Commune au Conseil d'administration du collège Franco-Allemand :

• Titulaire : Mme Ayse CONNAN-BAYRAM

Suppléant : Mme Elisabeth VERLY

b) Concernant le Lycée Franco-Allemand

	29				
POUR	29	BLANCS	0	ABSTENTIONS	0

DECLARE ELUS

en qualité de représentant de la Commune au Conseil d'administration du lycée Franco-Allemand :

Titulaire : M. JOURDAN RémySuppléant : M. Jean-Paul BIZEAU

7. COMMISSION DES CONCESSIONS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (CCDSP)

Rapporteur : Monsieur le Maire

		29			
POUR	29	BLANCS	0	ABSTENTIONS	0

SONT DECLARES ELUS:

Titulaires	Suppléants		
1 – Mme MAZERY Pierrette	1 – Mme MESSINA Céleste		
2 – M. FASTRE Michel	2 – Mme HUYNH Véronique		
3 – M. MILLION-ROUSSEAU Bernard	3 – Mme CONNAN-BAYRAN Ayse		
4 – M. BIZEAU Jean-Paul	4 – M. COLLEEMALLAY John		
5 – Mme WEISS Lorraine	5 – M. HULLOT Thierry		

8. RECTIFICATION ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE TECHNIQUE (CT) COMMUN DE LA VILLE DE BUC ET LE CCAS

Rapporteur: Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME							29
POUR	29	BLANCS		0		ABSTENTIONS	0

DESIGNE les 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants de la collectivité au sein du Comité technique commun de la ville de Buc et du CCAS comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1 – M. Stéphane GRASSET (Président)	1 – M. Bernard MILLION-ROUSSEAU
2 – Mme Pierrette MAZERY	2 – M. Jean-Paul BIZEAU
3 – Mme Juliette ESPINOS	3 – M. Michel FASTRE

E-FINANCES

1. AFFECTATION DES RESULTATS 2019 AU BUDGET VILLE

Rapporteur: Madame MAZERY

	29				
POUR	29	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DÉCIDE

que les résultats du budget de la commune de Buc au 31 décembre 2019 (4 034 462,11 €) sont affectés de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : recettes, compte 002 : 1 557 346,08 €
- Section d'investissement : recettes, compte 1068 : 2 477 116,03 €

PRECISE

que le besoin de financement constaté sur la section d'investissement est repris sur ladite section, en dépenses, compte 001 soit 687 763,24 €

2. TRANSFERT DES RESULTATS ASSAINISSEMENT A VGP ET MISE A DISPOSITION DES BIENS (Annexe D)

Rapporteur: Madame MAZERY

Illa da

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME							29
POUR	29	BLANCS		0		ABSTENTIONS	0

AFFECTE

les résultats de la section d'exploitation du budget de l'assainissement de la façon suivante : 515 644,11€ en section d'exploitation.

DIT

que les résultats du budget annexe de l'assainissement seront repris au budget principal de la commune de la façon suivante :

- section d'investissement (recettes, compte 001) : 56 198,92 €
- section de fonctionnement (recettes, compte 002) : 515 644,11 €

APPROUVE

le transfert des résultats budgétaires de clôture 2019 du budget de l'assainissement de la ville au budget annexe « assainissement Marchés » de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc comme suit:

- résultat de fonctionnement reporté (excédent) : 515 644,11 €
- résultat d'investissement reporté (excédent) : 56 198,92 €

APPROUVE

le procès-verbal de mise à disposition biens mobiliers et immobiliers du budget de l'assainissement présenté par la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

AUTORISE

le maire à signer le procès-verbal.

DIT

que les crédits nécessaires à la réalisation de ces transferts de résultats seront inscrits au budget supplémentaire de la commune.

3. ADMISSION EN NON-VALEUR

Rapporteur: Madame MAZERY

	29				
POUR	29	BLANCS	0	ABSTENTIONS	0

DECIDE l'admission en non-valeur du titre 1246 de l'exercice 2018 pour un montant de 5,74€.

DIT que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2020, chapitre 65, nature 6541.

4. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Rapporteur: Madame MAZERY

	29					
POUR	29	BLANCS		0	ABSTENTIONS	0

ACCORDE - Une subvention de 6 800 € à l'association « ESPACES » pour l'animation des jardins familiaux en 2020.

- Une subvention de 52 € à l'association « *EVV-ESPADON VELIZY VILLACOUBLAY* » pour l'inscription d'un enfant pour la saison 2019-2020.

DIT que ces subventions seront imputées au compte 6574 du budget 2020.

5. MISE A JOUR DES AP/CP (Autorisations de programmes/Crédits de paiement relatifs à la salle polyvalente et au gymnase) (*Annexe E*)

Rapporteur: Madame MAZERY

	29				
POUR	29	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECIDE d'ajuster les autorisations de programme et les crédits de paiements (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau en annexe.

6. VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Rapporteur: Madame MAZERY

		N	OMBRE SU	FFRAGE EXPRIME	29
POUR	22	BLANCS	0	ABSTENTIONS	7
					(Mme ESPINOS
					M. GASQ
					Mme GAULIER
					Pouvoir de Mme LE
					DANTEC
					M. HULLOT
					M. JOURDAN
					Mme WEISS)

ADOPTE le budget supplémentaire 2020 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 1 568 673,11 € pour la section de fonctionnement,
- 1 463 414,95 € pour la section d'investissement.

DIT que le budget supplémentaire 2020 de la Commune est de 3 032 088,06 €.

F - RESSOURCES HUMAINES

1. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur: Madame MAZERY

	NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					
POUR	29	BLANCS	0	ABSTENTIONS	0	

DECIDE: la modification suivante du tableau des effectifs:

Postes à supprimer	Postes à créer	commentaire
Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Adjoint technique territorial à temps complet	Effet 1er septembre 2020
Rédacteur principal de 1ère classe à temps complet	Rédacteur territorial à temps complet	Effet au 5 août 2020
Puéricultrice de classe normale à temps complet	Adjoint technique territorial à temps complet	Effet au 1er septembre 2020
Agent de maîtrise territorial à temps complet	Adjoint technique territorial à temps complet	Effet au 2 novembre 2020

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2020 et suivants.

2. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AU CCAS (Annexe F)

Rapporteur: Madame MAZERY

	29				
POUR	29	BLANCS	0	ABSTENTIONS	0

EST INFORME de la mise à disposition d'un agent de la Commune auprès du C.C.A.S. pour y

exercer les fonctions de directeur, à raison de 20% de son temps de travail, du $1^{\rm er}$ septembre 2020 au 31 décembre 2020 et de 40% à compter du $1^{\rm er}$ janvier 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée de mise à disposition d'un

agent communal auprès du C.C.A.S.

3. CREATION DE POSTES D'APPRENTIS

Rapporteur: Madame MAZERY

	NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME						
POUR	29	BLANCS	0	ABSTENTIONS	0		

DECIDE la création d'un poste d'apprenti au sein du service communication pour 1

an dans le but de préparer un Master 2 Marketing Digital.

DECIDE la création d'un poste d'apprentis ATSEM à compter du 12 octobre 2020 et

ce pour deux années scolaires complètes dans le but de préparer un CAP

Accompagnement Educatif Petite Enfance.

AUTORISE le Maire à signer les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions avec les

organismes de formation et tout autre document nécessaire à la mise en place

de ces apprentissages.

FIXE la rémunération de l'apprenti au sein du service de la communication

conformément à la réglementation en vigueur selon l'âge et le niveau de diplôme du candidat retenu. Cette rémunération est de 78% du SMIC selon l'âge et l'ancienneté de l'apprenti dans le contrat. Cette rémunération est

susceptible d'évoluer conformément aux dispositions règlementaires.

FIXE la rémunération de l'apprenti ATSEM conformément à la réglementation en

vigueur selon l'âge et le niveau de diplôme du candidat retenu.

Cette rémunération varie entre 27% et 39% du SMIC selon l'âge et l'ancienneté de l'apprenti dans son contrat. Cette rémunération est susceptible d'évoluer

conformément aux dispositions règlementaires.

PREND ACTE que dans le cadre de l'apprentissage au sein du service communication, les frais

de formation dus à l'organisme de formation sont à la charge de l'employeur et

s'élèvent à 7 150 €.

PREND ACTE

que dans le cadre l'apprentissage ATSEM, les frais de formation dus à l'organisme de formation (CNFPT) sont à la charge de l'employeur et s'élèvent à 2 600 € par année de formation.

DIT

que les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice 2020 et suivants.

G – ENVIRONNEMENT

1. RAPPORT ANNUEL 2019 QUALITE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur: Monsieur HILAIRE

	- 1		NOMB	RE SUF	FRAGE EXPRIME	29
POUR	29	BLANCS	0		ABSTENTIONS	0

PREND ACTE

du rapport sur le prix et la qualité des services de la distribution de l'eau potable et gestion de l'assainissement établie au titre de l'exercice 2019.

H – ENFANCE / JEUNESSE

1. REDUCTION AGREMENT CRECHE PETIT PRINCE

Rapporteur: Madame CONNAN-BAYRAM

	29				
POUR	29	BLANCS	0	ABSTENTIONS	0

APPROUVE la proposition de baisse du nombre de places du multi-accueil du Petit Prince de 50 places à 33 places,

AUTORISE le Maire à demander au service de Protection Maternelle et Infantile du Département des Yvelines une réduction de l'agrément actuel de la crèche du Petit Prince

I – URBANISME

1. OPPOSITION DE LA COMMUNE DE BUC AU TRANSFERT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME, DE DOCUMENTS D'URBANISME EN TENANT LIEU OU DE CARTE COMMUNALE

Rapporteur: Monsieur MILLION-ROUSSEAU

	29				
POUR	29	BLANCS	0	ABSTENTIONS	0

S'OPPOSE

au transfert de la compétence en matière d'urbanisme et notamment d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale,

DIT QUE

cette délibération sera transmise au Préfet des Yvelines pour suite à donner en fonction des décisions qui seront prises par l'ensemble des communes membres de l'intercommunalité « Versailles Grand Parc ».

2. ADHESION 2020 AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES YVELINES (CAUE).

Rapporteur: Monsieur MILLION-ROUSSEAU

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME							29
POUR	29	BLANCS		0		ABSTENTIONS	0

ACCEPTE l'adhésion de la Commune au CAUE des Yvelines pour un montant annuel de 500 €,

AUTORISE le maire à signer tous documents afférents,

DIT que les crédits sont prévus au budget.

J – SECURITE

1. CONVENTION DE COORDINATION DES INTERVENTIONS DE LA POLICE MUNICIPALE DE BUC ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT (Annexe G)

Rapporteur: Monsieur WIOLAND

	NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME						
POUR	29	BLANCS	0	ABSTENTIONS	0		

DIT vouloir étudier le renforcer la coordination et coopération opérationnelle entre la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention communale de coordination de la police municipale de Buc et des forces de sécurité de l'Etat ci-annexée.

2. PROTOCOLE ETABLISSANT UN DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE SUR BUC (Annexe H)

Rapporteur: Monsieur WIOLAND

	NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME						
POUR	29	BLANCS	0	ABSTENTIONS	0		

DECIDE de mettre en place le dispositif « participation citoyenne » en partenariat avec la Police

Nationale

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le protocole « participation citoyenne » avec le

représentant de l'Etat ci-annexé

K – INFORMATIONS DIVERSES

1. SITUATION DE L'EMPLOI A BUC

Rapporteur: Monsieur le Maire

Nombre de demandeurs d'emploi à Buc au <u>1er août 2020</u> : 198 personnes

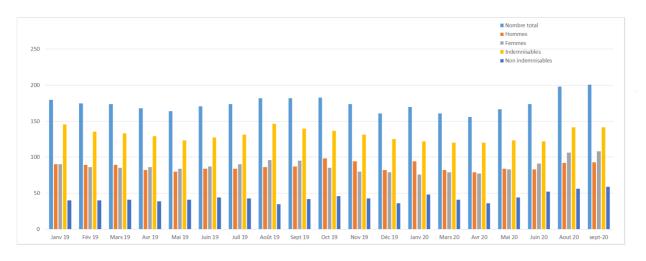
Répartis de la manière suivante : 92 hommes et 106 femmes

Dont 142 indemnisables et 56 non indemnisables

Nombre de demandeurs d'emploi à Buc au <u>1er septembre 2020</u> : 201 personnes

Répartis de la manière suivante : 93 hommes et 108 femmes

Dont 142 indemnisables et 59 non indemnisables



L - QUESTIONS DIVERSES

GROUPE Pour Buc Naturellement

Question n° 1 : Bilan sur l'organisation de la rentrée

- Baisse des effectifs sur Louis Clément.
- Problème d'accessibilité et de sécurité routière à proximité des écoles

Réponse:

Quelques chiffres

Effectifs élémentaires

28.09.2019	СР	CE1	CE2	CM1	CM2	total	nbe de	nbe moyen d'enfants
Elémentaires							classes	par classe
Ecole Elémentaire Pré Saint-Jean	37	29	33	24	23	146	6	24.33
Ecole Elémentaire Louis Clément	20	24	23	17	20	104	4	26.00
Ecole Elémentaire Louis Blériot	21	26	22	31	30	130	5	26.00

28.09.2020 Elémentaires	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	total	nbe de classes	nbe moyen d'enfants par classe
Ecole Elémentaire Pré Saint-Jean	24	40	26	29	26	145	6	24.17
Ecole Elémentaire Louis Clément	16	18	21	24	14	93	4	23.25
Ecole Elémentaire Louis Blériot	19	22	29	26	29	125	5	25.00

Effectifs maternelles

28.09.2019 Maternelles	PS	MS	GS	total	nbe de classes	nbe moyen d'enfants par classe
Ecole Maternelle Pré Saint-Jean	34	40	22	96	3	32.00
Ecole Maternelle Louis Clément	21	31	36	88	3	29.33
_						

28.09.2020	PS	MS	GS	total	nbe de classes	nbe moyen d'enfants
Maternelles						par classe
Ecole Maternelle Pré Saint-Jean	25	34	41	100	4	25.00
Ecole Maternelle Louis Clément	24	22	34	80	3	26.67

En synthèse, sur la rentrée 2020-2021

- Pour Louis Clément : baisse d'effectifs sans fermeture de classe en élémentaire (-11 enfants) et maternelle (-8 enfants)
- Pour Louis Blériot : baisse d'effectifs sans fermeture de classe en élémentaire (-5 enfants)
- Pour PSJ : stabilité des effectifs en élémentaire (-1 enfant) et hausse des effectifs en maternelle (+4 enfants)

Problèmes d'accessibilité des écoles

Quant aux problèmes d'accessibilité des écoles, il est n'est pas nouveau.

Manque d'agents de sécurité : 5 points à surveiller le matin dans le même créneau horaire (3 sites scolaires dont 1 lycée et collège, 1 arrêt navette rue du Haras et les bornes lumineuses rue Louis Blériot

Il a été constaté à:

- Louis Clément : pb de stationnement gênant (place handicapé, accès pompier et portail).
- Blériot : pb de circulation global connu.
- PSJ: pb de dimensionnement du parking PSJ, problème accentué par la création de la crèche des Alouettes.

Question n° 2 : Bilan des cambriolages cet été et quelles sont les mesures de sécurité que vous envisagez de mettre en place?

<u>Réponse</u>: Il y a eu moins de cambriolage en juillet et août. En revanche, une recrudescence des cambriolages en septembre (avec 2 personnes interpellées sur 1 cambriolage).

Ces cambriolages se sont principalement concentrés sur la résidence Hautpré, nous avons notamment eu connaissance depuis juillet, et à ce jour de 7 cambriolages, sans compter certaines tentatives.

Nous avions pris contact et rencontré dès le mois de juillet la commissaire divisionnaire de Versailles puis plusieurs personnes de ses services pour identifier et étudier les possibilités de collaboration avec la Police Nationale nous permettant de renforcer les actions de notre police municipale.

Ceci nous a conduit à proposer 2 délibérations qui ont été vues ce soir :

- La mise en oeuvre d'une convention de partenariat entre la police nationale et la police municipale
- Le lancement du dispositif « Participation citoyenne » en liaison avec la police nationale

Quelques actions en plus des 2 conventions proposées à l'ordre du jour de ce conseil municipal :

- Renforcement des rondes de la Police Nationale depuis quelques semaines
- Projet d'une réunion Elus (M. Wioland) et Copropriétés
- Réunion publique Police Nationale et administrés en cours de montage

Question n° 3 : Quelles mesures préventives envisagez-vous pour éviter l'installation des gens du voyage, notamment sur les équipements sportifs?

<u>Réponse</u>: Cette question a été l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale depuis début juillet. Plusieurs actions préventives et curatives ont été préparées et coordonnées dès le départ des gens du voyage de chacune des 2 zones communales, celle de l'avion et celle du terrain de rugby :

- 1. Zone de l'avion : 7 bennes de terre ont été déversées.
- 2. Zone du terrain de rugby : placement systématique de bennes par l'entreprise Nicollin devant chaque accès sensible que ce soit accès au terrain ou à un coffret électrique.

En curatif:

- 1. Zone de l'avion : 17.000 € HT ont été inscrits au BS 2020 afin d'aménager la zone de l'avion en talus végétalisé et planté de quelques arbres empêchant tout franchissement.
- 2. Zone du terrain de rugby : 10 plots en béton de 1,7 t ont été achetés et livrés. Leur positionnement interviendra cette semaine et les bennes Nicollin seront retirées.

Cette question donne l'opportunité à la commune d'adresser ses remerciements à la société Nicollin pour sa très grande réactivité durant l'été.

Question n° 4: Pouvez-vous nous faire un point sur le chantier de la Maison médicale?

<u>Réponse</u>: L'architecte n'ayant aucune disponibilité en août, il n'a été possible de la rencontrer que le 8 septembre afin que l'ensemble du projet soit présenté au Maire et aux adjoints concernés. A la suite de cette présentation, décision a été prise de suspendre les travaux pendant une durée maximum de 2 mois et de demander à la maîtrise d'œuvre d'informer sans délai les entreprises concernées. Pendant ce laps de temps, l'instruction du dossier se poursuit afin d'analyser un ensemble de critères à prendre en compte (organisation des locaux face à une pandémie du type de la Covid-19, situation financière des entreprises, etc.). Cette analyse permettra de proposer au Conseil Municipal un scénario de décision : soit la poursuite du projet originel, soit son abandon et la relance d'un nouveau projet.

Question n° 5: Pouvez-vous nous faire un point sur les travaux de la rue du haras?

Réponse: Les travaux de la rue du Haras ont été lancés par VGP dans un délai court car il y avait urgence à solutionner un problème détecté sur un tronçon de collecteur d'eaux usées entre les n°20 et 26 de la rue. Une obstruction quasi complète du collecteur par des résidus de béton, de plâtre, etc. dus à un comportement non citoyen à l'occasion d'un chantier de travaux dans ce secteur a entraîné des refoulements d'effluents dans certaines habitations en contrebas de la rue. Devant l'importance de ces travaux, en parfait accord avec les services de VGP et l'entreprise intervenante, l'équipe municipale a défini des horaires de travaux les moins pénalisants pour les riverains, des conditions de circulation acceptables sur l'allée Georges et a tenu à informer avec précision et individuellement tous les riverains concernés. Ceci s'est traduit, d'une façon exceptionnelle, par une lettre d'information du maire dans chaque boîte à lettres des habitants de la rue du Haras, de la sente du Haras et de l'allée Georges.

Question n° 6: Arrêté de catastrophe naturelle excluant Buc en 2019 (gonflement des argiles provoquant des fissures). Action en cours pour que la préfecture révise son jugement

<u>Réponse</u>: Je tiens tout d'abord remercier les services de la ville puisque ce sont eux qui établissent le dossier de demande de classement en catastrophe naturelle de la commune. Toutes les communes ne le font pas.

L'arrêté excluant Buc pour 2019 a exclu tout autant les autres communes avoisinantes comme Jouyen-Josas, Châteaufort, St Cyr l'Ecole, la Celle St Cloud, Bois d'Arcy, Viroflay. A la suite de deux réunions de concertation en juillet et en septembre avec des bucois concernés, l'orientation est de déposer, afin de prendre date, un recours gracieux de la commune tout en incitant les autres communes à procéder de même. Ceci permettrait de mieux instruire une argumentation.

Question $n^{\circ} 7$: Quel est votre calendrier et quel est votre plan d'actions concernant la Révision du PLU?

<u>Réponse</u>: La révision du PLU votée par le Conseil municipal le 03/02/2020 à une très courte majorité 14 voix pour, 13 voix contre) avait fait l'objet d'échanges passionnés. La raison principale de cette révision était la prise en compte de l'annulation partielle du PLU concernant l'OAP 4. La nouvelle équipe municipale entend poursuivre la procédure de révision allégée tout en intégrant le retrait de l'ouverture des droits à construire en zone naturelle. En effet, outre la question de la redéfinition de l'OAP 4, il s'agit d'améliorer la rédaction de certaines dispositions règlementaires du PLU.

Il est rappelé que la concertation est déjà en cours puisqu'un registre papier est déposé à l'accueil de la mairie complété par un registre électronique disposé sur le site web de la commune. D'autre part, il est envisagé d'adresser un courrier à l'ensemble des présidents de résidence ou de copropriété les invitant à transmettre les modifications qu'ils souhaitent voir prendre en compte dans la version du PLU à venir.

Enfin, la réunion publique prévue par la délibération votée en février dernier devrait pouvoir être organisée au 2ème semestre 2021.

Question n° 8: Vous aviez évoqué une réunion publique sur l'OAP n°2? Qu'en est-il?

<u>Réponse</u>: Une réunion publique a été évoquée qui inclurait la problématique de l'OAP 2. Elle est toujours d'actualité. Avant de l'organiser, la nouvelle équipe municipale tenait en premier lieu à prendre connaissance de l'ensemble des pièces disponibles en mairie sur ce dossier.

Le constat est simple : les différents documents retrouvés ne permettent pas de retracer clairement l'historique sur ce dossier. Les raisons ayant conduit la commune à acquérir 30 % seulement des parcelles concernées par le périmètre de cet OAP à un prix prohibitif de 3,9 M€ semblent très obscures. De même en est-il des raisons de l'absence d'aucun projet sérieux au bout de trois ans.

L'équipe municipale pendant la campagne électorale a annoncé qu'elle visait comme premier objectif à cet OAP de contribuer à rétablir un cœur de village en introduisant des commerces de proximité et une zone de stationnement. En même temps, il est de la compétence de cette équipe de rechercher la meilleure rentabilité à tout projet sur cet OAP et le retour de tout ou partie des 3,9 M€ dans les finances de la commune.

C'est la raison pour laquelle le maire et l'adjoint concerné ont entrepris de rencontrer un certain nombre de promoteurs permettant d'ouvrir les scénarios possibles, puis de rencontrer les riverains impactés directement par cet OAP avant d'organiser une réunion publique en principe dans le courant du mois d'octobre.

<u>Ouestion n° 9</u>: Quel est le calendrier de la création du nouveau skate Park?

<u>Réponse</u>: Pour des raisons d'équilibre budgétaire, la création du nouveau skate Park n'a pas pu être intégrée au BS 2020. Lors de l'élaboration du budget 2021, cette question sera donc documentée.

Question n° 10: Quel est le sort du terrain acquis Chemin de la Geneste?

<u>Réponse</u>: L'équipe municipale ne souhaite pas remettre en cause les orientations inscrites initialement dans le PLU pour ce terrain, à savoir : « Les constructions sont à destination d'équipement d'intérêt collectif. Une construction peut être à destination d'habitat individuel. » Si le projet actuel de maison médicale devait être abandonné, il n'est pas exclu que ce terrain puisse accueillir un nouveau projet. D'autre part, un skate Park localisé sur ce terrain présenterait une plus grande cohérence avec l'espace

jeunes qui serait installé dans les bâtiments existant à proximité. Enfin, l'étude qui va être lancée courant octobre sur les flux de circulation et le stationnement à proximité du collège et du lycée franco-allemand permettra de définir de nouveaux scénarios d'amélioration auxquels ce terrain pourrait ne pas être étranger.

00000000000000

LES PROCHAINS CONSEILS AURONT LIEU les lundis 16 novembre 2020 et 14 décembre 2020 dans la salle polyvalente (afin de pouvoir être en mesure de respecter les gestes barrières)

Fait à Buc, le 30 septembre 2020

Le Maire

Stéphane GRASSET

Ville de

31